



Conseil économique et social

Distr. limitée
17 mai 2016

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-douzième session

Bangkok, 15-19 mai 2016

Points 3 f) et h) de l'ordre du jour

**Examen des questions relatives à
l'appareil subsidiaire de la Commission, y
compris les activités des institutions
régionales:**

Réduction des risques de catastrophe

Statistiques

Projet de résolution

Auteur: Philippines

Coauteur: Indonésie

Améliorer les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique pour réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelon international

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, en date du 25 septembre 2015, sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, (2015-2030)¹,

Rappelant également la résolution 69/12 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en date du 1^{er} mai 2013, intitulée « Renforcement de la coopération régionale pour développer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique », sa résolution 67/11, en date du 25 mai 2011, intitulée « Renforcer les capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique », sa résolution 70/2, en date du 23 mai 2014, intitulée « Statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique » et sa résolution 71/12, en date du 29 mai 2015, intitulée « Renforcer les mécanismes régionaux pour

¹ Résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II.

la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique »,

Rappelant en outre la résolution 71/11 de la Commission, en date du 29 mai 2015, portant création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes et réaffirmant que le Centre peut jouer un rôle important dans le renforcement de la coopération régionale en vue de la résilience aux catastrophes,

Notant avec satisfaction les progrès considérables accomplis par le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique, créé par la résolution 70/2 de la Commission, en date du 23 mai 2014, et chargé d'établir un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes, et notamment de mettre au point un projet de cadre de statistiques dans ce domaine, à utiliser à titre expérimental, et notant qu'il a été rendu compte de l'état d'avancement des travaux à la Commission dans la note du secrétariat sur le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission² ainsi que dans le rapport du Comité de réduction des risques de catastrophe sur sa quatrième session³,

Sachant gré au Comité de la réduction des risques de catastrophe et au Comité de la statistique de conseiller et de superviser le travail du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes,

Reconnaissant qu'il est nécessaire que le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes poursuive la mise au point du texte définitif du projet de cadre statistique et l'élaboration de directives s'y rapportant, en vue de la production de statistiques relatives aux catastrophes qui répondent aux besoins de tous en matière de suivi et d'évaluation à l'échelle nationale des politiques de réduction des risques de catastrophe, tout en rendant compte de la diversité des réalités nationales eu égard à la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et à la disponibilité de données et de capacités statistiques dans les pays de la région Asie-Pacifique,

Saluant l'action du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur les indicateurs et la terminologie de la prévention des risques de catastrophe, créé par la résolution 69/284 de l'Assemblée générale, en date du 3 juin 2015, du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable de la Commission de statistique de l'ONU, ainsi que de l'Équipe spéciale sur la mesure des phénomènes et catastrophes extrêmes de la Conférence des statisticiens européens, et prenant note avec satisfaction de la collaboration et la concertation entre ces initiatives et le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes pour renforcer les données et les statistiques en vue de mettre en œuvre les objectifs de développement convenus à l'échelon international qui se rapportent à la réduction des risques de catastrophe,

1. *Décide* que le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique continuera de fonctionner en vue de mener à bien sa tâche;

² E/ESCAP/72/6, section V.E.

³ Voir E/ESCAP/72/19.

2. *Prie* le Comité de la réduction des risques de catastrophe et le Comité de la statistique, avec l'appui du secrétariat, de continuer de donner des conseils au Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes et de superviser ses activités;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) De continuer d'accorder la priorité au soutien des activités du Groupe d'experts sur les statistiques relatives à la réduction des catastrophes;

b) De rendre compte à la Commission, à sa soixante-quatorzième session, des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution.
